

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MARS 2016.

Nombre de conseillers

En exercice : 13
Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mil seize

Le dix-sept mars à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2016.

Présents :

M. Borderieux Jack, Mme Cadete Virginie, M. Coplo Edouard, M. Coudrat Adrien, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy, Mme Gibert Annie et Mme Juste Ginette.

Personnes excusées :

M. Bordu Gérard (pouvoir à M. Viguié), M. Cantin Sébastien, Mme Danjou Francine et M. Ortéga Frédéric.

Mme Juste Ginette a été élue secrétaire.

Compte de gestion 2015 - budget 380.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 établi par le receveur de Sancerre présentant les résultats de clôture suivants : déficit d'investissement de 250 457.22 € et excédent de fonctionnement de 431 194.41 € d'où un excédent de clôture de 180 737.19 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité par 10 voix pour, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte administratif 2015 - budget 380.

Monsieur Pascal VIGUIE, Maire, n'a pas pris part au vote du compte administratif et a quitté la salle.

Monsieur Alain Dauron, 1^{er} adjoint au maire, présente le compte administratif 2015,

Le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion. Il déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

Soit :

Résultat cumulé en fonctionnement 2015 :

Excédent de 431 194.41 €.

Résultat cumulé en investissement en 2015 :

Déficit de 267 107.22 €. Pour comparer au compte de gestion, il convient d'y ajouter le montant des restes à réaliser 2015 de 16 650 € (dépenses investissement) soit un déficit de 250 457.22 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 8 voix pour, d'accepter le compte administratif 2015 de la commune de Sury près Léré.

Compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale 2015 de Sury près Léré - budget 381.

Considérant que le C.C.A.S. de la commune de Sury près Léré a été dissout le 31 décembre 2015,

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2015 établi par le receveur de Sancerre présentant le résultat de clôture suivant : excédent de fonctionnement de 4 047.52 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité par 10 voix pour, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale 2015 - budget 381.

Monsieur Pascal VIGUIE, Maire, n'a pas pris part au vote du compte administratif et a quitté la salle.

Monsieur Alain Dauron, 1^{er} adjoint au maire, présente le compte administratif du C.C.A.S. 2015,

Le conseil municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015, constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion. Il déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

Soit :

Résultat cumulé en fonctionnement 2015 :

Excédent de 4 047.52 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 8 voix pour, d'accepter le compte administratif du C.C.A.S. 2015 de la commune de Sury près Léré.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 - budget 380.

Le conseil municipal, après avoir entendu et accepté à l'unanimité par 10 voix pour le compte de gestion 2015 de la commune de Sury près Léré,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,

constatant que le compte de gestion présente les résultats suivants :

Résultats	clôture 2014	part affectée en 2015	exercice 2015	transfert suite à dissolution autre budget	résultat clôture 2015	Restes à réaliser en investissement		soldes des restes à réaliser	report	
invest.	-519 978.26		269 521.04	-	-250 457.22	Dép	16 650.00	-16 650.00	-250 457.22	.001
fonct.	802 517.65	587 278.26	215 955.02	4 047.52	435 241.93	Rec	0.00		168 134.71	.002
									267 107.22	1068

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2015	435 241.33
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au Budget Principal (cpt 1068)	267 107.22
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation compromettre en réserves (cpt 1068)	0.00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	168 134.71
Total affecté au cpt 1068	267 107.22
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement	0.00

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	250 457.22
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	168 134.71

Vote des 4 taxes - budget 380.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de maintenir au même taux que 2015 les 4 taxes suivantes au budget 2016 à savoir :

- Taxe d'habitation :	17.26 %
- Taxe foncière bâti :	7.95 %
- Taxe foncière non bâti :	31.33 %
- Cotisation foncière des entreprises :	20.95 %

Amortissements - Budget 380.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que la Direction Générale des Finances Publiques rappelle l'obligation d'amortissement de plusieurs types de biens, et par conséquent de plusieurs comptes budgétaires de classe 2,

Considérant que le comptable public a identifié un certain nombre d'anomalies à régulariser, pour absence d'amortissement sur les immobilisations soumises à amortissement obligatoire,

Sur le rapport de Danielle Moreau et sa proposition,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 10 voix pour, d'effectuer les amortissements suivants sur 1 an, ceux-ci sont inscrits au budget primitif 2016 :

	Fonctionnement dépenses			Investissements recettes	
6811	Dotations aux amortissements	7 234.14 €	2802	Etude PLU	3 598.14 €
			28041582	Travaux SDE 18	3 636.00 €
total		7 234.14 €	total		7 234.14 €

Subventions 2016 - budget 380.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de verser les subventions suivantes :

cne	Atelier de Gribouille (peinture) n°0181007943	150.00 €
cne	Comité des Fêtes n°0181002539	900.00 €
cne	Unacita, n°28713	100.00 €
cne	Le perdreau, société de chasse, n°W181002331	100.00 €
cne	le Yin et le Yang, n°W181001476	80.00 €
cne	les Insomniaks, n°W181002960	100.00 €
cne	A.P.C.S. société de chasse n°0181000356	500.00 €
canton	Accueil canton de Léré, n°018004163	100.00 €
canton	ADMR travailleuses familiales, siret:31037043200018, NAF : 913E	250.00 €
canton	Facilavie, siret:775 022 361 00015	300.00 €
canton	Les p'tits loups, parents d'élèves école de Léré, siret 818 872 350 00017	100.00 €
canton	Maison de Loire, siret 401 253 398 00010	220.00 €
canton	Club football enfants Belleville sur Loire, n°W181001007	140.00 €
canton	Club football adultes Léré, siret : 775 040 132 00018	140.00 €
canton	Coopérative scol primaire Léré, siret: 38866041700022, animation maison de Loire	90.00 €
canton	Coopérative scolaire primaire Léré, siret:38866041700022	300.00 €
canton	LYRE Léréenne (fanfare) siret:41347781100017, APE : 804D	420.00 €
canton	École musique Léré siret:41347781100017, APE:804D	140.00 €
canton	Office municipal culturel de Belleville, n°2015.1.710	220.00 €
canton	Club de boxe Belleville, siret: 492 874 896 00011	20.00 €
canton	Rugby club Belleville, siret: 398 431 395 00027	80.00 €
canton	Belleville Badminton club, n°W584000472	200.00 €
dep.	D.D.E.N. (délégués départementaux éducation nationale) siret: 382 851 459 00018	30.00 €
dep.	Conseil départemental de l'accès au droit du Cher, siret: 181 857 582 00017	100.00 €
dep.	Parents et amis des handicapés du Sancerrois	200.00 €
		5 940 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, l'achat de produits alimentaires pour les restaurants du cœur de Bonny sur Loire pour un montant de 300 €.

Budget 2016.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité par 10 voix pour, le budget 2016 qui s'équilibre à la somme de :

- Section fonctionnement recettes et dépenses : 1 524 581.71 euros.
- Section d'investissement recettes et dépenses : 711 995.57 euros.

Extension de l'éclairage public au hameau des Doisnes.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, de ne pas donner suite au devis du SDE 18 pour la création d'un point lumineux supplémentaire aux Doisnes pour un montant de 4 576.65 euros H.T, le montant étant trop élevé et l'emplacement n'étant pas judicieux.

De plus, Citéos sera contacté pour demander s'il est possible d'éteindre 2 lampes aux Doisnes.

Entretien parcelle communale au Vernoy.

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité par 10 voix pour, le devis de l'Entr'aide Bassin d'Emploi Aubigny-Belleville (chantier d'insertion) pour le débroussaillage d'une parcelle communale située au Vernoy pour un montant de 1 380 € H.T. Cette prestation comprend deux passages dans l'année 2016.

Suppression d'un mois de loyer (janvier 2016) dans un logement communal.

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité par 10 voix pour, de supprimer le mois de loyer de janvier 2016 à la locataire du logement communal 2 route de Léré.

Cette décision a été prise du fait que la chaudière de son logement était en panne et qu'il a été nécessaire de la changer. En conséquence, elle n'a eu ni eau chaude ni chauffage pendant plus d'un mois (essai de réparation sur l'ancienne chaudière, commande et installation d'une nouvelle chaudière) et a donc du loger chez ses parents domiciliés à Cosne ce qui lui a engendré des frais supplémentaires pour se rendre à son lieu de travail situé à Belleville sur Loire. De plus, elle a chauffé le logement avec un chauffage d'appoint électrique pour éviter que l'humidité ne rentre.

Frais de mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour, le remboursement des frais de mission sur présentation des justificatifs pour le déplacement hors département des élus municipaux dans le cadre de leurs fonctions.

Arrêté, JO du 26.08.08 : indemnités kilométriques :

CATEGORIE (puissance fiscale véhicule)	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 10000kms	Au-delà de 10000 kms
. de 0 à 5 CV	0.25 €	0.31 €	0.18 €
. de 6 à 7 CV	0.32 €	0.39 €	0.23 €
. de 8 CV et plus	0.35 €	0.43 €	0.25 €

Forfait indemnité de repas : 15.25 €

Forfait indemnité de nuitée : 60.00 €

Questions diverses :

Monsieur le Maire et M. Dauron sont convoqués à Nantes au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics pour un dossier opposant la commune à une entreprise ayant participé à la construction du peloton spécialisé de protection de la gendarmerie.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités du syndicat de pays Sancerre Sologne.

Il fait part des remerciements de la fondation du Patrimoine pour le renouvellement de l'adhésion et de parents d'élèves pour le versement de subventions pour les voyages scolaires.

Il fait un point sur le dossier du très haut débit : la C.D.C. Haut Berry Val de Loire a décidé de retirer la compétence du très haut débit de ses statuts à la demande de la commune de Belleville sur Loire. Chaque conseil municipal doit maintenant délibérer sur le retrait de cette compétence. Monsieur le Maire précise que les communes de la CDC H.B.V.L. auraient le très haut débit entre 2018 et 2020 si la compétence est conservée par la C.D.C.

Le conseil municipal est informé des trois subventions du Souvenir Français pour la construction du nouveau monument aux Morts : 300 € au niveau national, 200 € au niveau départemental et 500 € au niveau local soit 1 000 € plus 1 600 € de l'O.N.A.C soit un total de 2 600 € de subvention. Le montant de la construction étant 8 283.33 € H.T., celle-ci sera donc subventionnée à 31.39 %. Celui-ci sera installé en lieu et place de la vasque en face la mairie à la demande du service du patrimoine et de l'architecture. L'inauguration aura lieu le 8 mai 2016.

Il est informé du déroulement des travaux de construction du city stade : inauguration le vendredi 27 mai. Ce jour-là, les classes de l'école de Léré viendront à tour de rôle entre 9h et 17h, puis les installations seront ouvertes au public, y compris aux enfants du club de football de Belleville sur Loire entre 17 et 19h. A 19h aura lieu l'inauguration officielle.

Les travaux d'aménagement de la route de la Loire sont en cours.

Le conseil municipal est informé de la décision de la CDCI concernant la fusion des 3 communautés de communes.

Lors du prochain conseil municipal, il sera présenté un agenda d'accessibilité programmé pour les bâtiments communaux recevant du public.

Mme Juste informe qu'une projection du film « Toi, l'auvergnat » aura lieu le 16 octobre à 15 h à la salle des Fêtes pour un coût de 400 euros.

M. Fleurier demande quand sera remis le panneau à 30km/h sur la RD 751. Monsieur le Maire dit que le poteau a été commandé.

Mme Gibert informe : que l'inauguration du "Jardin de Fernand" aura lieu le dimanche 22 mai, dans le cadre de la fête de clôture de la saison culturelle de la CDC HBVL en collaboration avec le REAAP 18 ; "L'Echappée de la Loire à Vélo" se déroulera sur les bords de Loire à Sury près Léré le dimanche 25 septembre. Le Circuit des Puits sera installé en avril. Ces fêtes et cette installation sont financées par la CDC HBVL et le Comité des Fêtes pour l'intendance, Mme Gibert les remercie tous vivement.

La séance est levée à 22h.

Le Maire
Pascal VIGUIE

